



Rouen, le 17 novembre 2009

Didier MARIE

Président du Département de Seine-Maritime

Chère Collègue. Cher Collègue,

Le Président de la République et le Gouvernement ont décidé d'engager plusieurs projets de loi modifiant considérablement le financement et le rôle des collectivités territoriales.

Ces réformes auront de lourdes conséquences pour nos communes, notre département et pour nos concitoyens.

Dès le 1^{er} janvier prochain, notre principale recette fiscale, la taxe professionnelle disparaîtra. En 2010, elle sera compensée sans être revalorisée, puis en 2011, remplacée par une cotisation économique territoriale qui permettra aux entreprises d'économiser 7,5 milliards d'euros qui manqueront dans les caisses de nos collectivités.

La première conséquence, c'est qu'à l'avenir, la part des entreprises dans la fiscalité locale passera de 51 % à 27 % quand celle des ménages grimpera de 49 % à 73 %.

La seconde se traduira par une perte de liberté pour nos collectivités, privées de l'autonomie financière. Le Département dépendra pour plus de 80 % des dotations de l'Etat.

La troisième sera une diminution continue de nos recettes entraînant un affaiblissement des services publics locaux et un recul important de l'investissement.

Au-delà de l'asphyxie financière, le Président de la République a confirmé la suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions. Il s'agit de leur interdire d'agir en dehors des compétences qui leurs sont exclusivement attribuées par la loi. Pour le Département, c'est la fin des initiatives dans les domaines économique, culturel, sportif, environnemental. Les conséquences pour les communes, les associations, les entreprises seront très lourdes : le Département devra reconsidérer toutes ses politiques contractuelles, les aides aux territoires et s'interdire toute innovation.

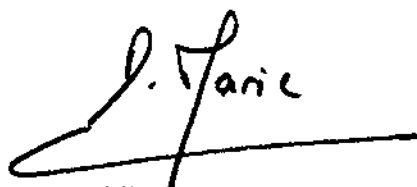
Le projet du Gouvernement prévoit par ailleurs de réduire de moitié le nombre des élus des départements et des régions pour les remplacer par des conseillers territoriaux qui siègeront dans les deux assemblées, instituant de fait le cumul des mandats et faisant reculer la parité.

Il prévoit parallèlement l'abaissement au seuil des 500 habitants du scrutin de liste à la proportionnelle pour les municipales.

Si ces dispositions financières et institutionnelles sont confirmées, nous assisterons à une profonde remise en cause des libertés locales et à un processus de recentralisation. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité solennellement m'adresser à vous, pour qu'ensemble, au-delà des engagements partisans, nous défendions les acquis de la République décentralisée.

Je vous prie d'agréer, Chère Collègue, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Marie', written over a horizontal line.

Didier MARIE